

P.v pour téléphone tenue en main

Par Greg64, le 21/08/2019 à 18:06

Bonjour, je me suis fait verbaliser pour téléphone tenue en main je viens de recevoir aujourd'hui le courrier avec le montant et le nombre de pointp que je vais perdre. Après examen il s'avère que le lieu où j'ai était verbalisé sur l'amende ne correspond pas à l'endroit où j'étais réellement. Puis je contester cette amende si oui quel est le motif. Merci

Par janus2fr, le 21/08/2019 à 18:18

Bonjour,

Le téléphone tenu en main étant interdit partout, l'erreur de lieu n'a pas d'importance et une contestation sur ce seul point n'a aucune chance d'aboutir.

Par Greg64, le 21/08/2019 à 18:27

Il est écrit rond point de l'Europe et j'ai etais verbalisé esplanade de l'Europe 2 lieu totalement différents l'un est situé pour se rendre au centre ville le second est à l'aéroport il y a quand même une sacrée différence entre l'un et l'autre.

De plus c'est arrivé j'étais à l'arrêt avec les warning ou feux de détresse les crs sont arrivés derrière moi en mettant les giro et le 2 ton j'ai pensé gêné je me suis déplacé. Le crs qui conduisait m'a dit il y a un parking à l'intérieur je lui ai répondu c'est pas la peine je dois récupérer 2 personne je m'en vais. Au final elles ont fait autrement.

Par **LESEMAPHORE**, le **21/08/2019** à **18:47**

Bonjour

La contestation que je peux vous proposer vous exonere de la perte de points mais vous augmente notablement le montant à payer .

Si vous acceptez de payer environ 150€/200€ pour ne pas perdre les 3 points et vous rendre disponible une demie journée au tribunal faites le moi savoir sinon payez les 90€ de l'avis forfaitaire.

Par Greg64, le 21/08/2019 à 18:54

Bonjour j'habite Bassussarry une petite commune des Pyrénées atlantiques. J'ai regardé sur le net vis à vis de la verbalisation il y a 2 choses l'esplanade est à Anglet et le rond-point est à Biarritz soit une distance de 2,3 km pour être précis. Ce sont 2 villes différentes.